



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 28/10/2025

Publication :
le 07/11/2025

Délibération n° D-2025-330

**Tarifs municipaux - Occupation du domaine public - Année
2026**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Madame NADAL Aurore

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Baptiste DAVID.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 novembre 2025

Délibération n° D-2025-330

Direction des Finances

**Tarifs municipaux - Occupation du domaine public -
Année 2026**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Il est proposé d'adopter les tarifs municipaux applicables en 2026, pour l'Occupation du Domaine Public.

Cette anticipation par rapport aux autres tarifs, permettra de notifier les arrêtés d'Occupation du Domaine Public aux commerçants sédentaires dès décembre 2025.

Il est proposé d'augmenter les tarifs d'Occupation du Domaine Public de 1% (arrondis pour des facilités de gestion).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'ensemble des tarifs d'Occupation du Domaine Public présentés en annexe applicables au 1^{er} janvier 2026.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGE



DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCES ET DIVERS)

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2026	POUR MEMOIRE TARIFS 2025
A - OCCUPATION GENERALE DU DOMAINE PUBLIC (portants, parasols, chevalets, meubles à glaces, supports de préenseigne, présentoirs de publicité, barrières, distributeur de boisson ...)		
A.1 - secteur 1*, l'unité / an	76,30	75,55
A.2 - secteur 2*, l'unité / an	52,55	52,00
A.3 - secteur 3*, l'unité / an	26,55	26,25
A.4 -secteur bas de Brèche - l'unité / an	76,30	75,55
A.5 -secteur des Halles - l'unité / an	76,30	75,53
A.6 - petits pots de fleurs (inférieur à 0,5 m ²)	Gratuité	Gratuité
A.7 - occupation ponctuelle - période estivale (juin à septembre) - l'unité	19,20	19,00
B - TERRASSES ANNUELLES AIR LIBRE et SAISONNIERES		
B.1 - Secteur 1 - Terrasses annuelles, le m ² / an	76,30	75,55
B.2 - Secteur 2 - Terrasses annuelles, le m ² / an	52,55	52,00
B.3 - Secteur 3 - Terrasses annuelles, le m ² / an	26,55	26,25
B.4 - Secteur bas de Brèche - Terrasses annuelles le m ² / an	78,45	77,65
B.5 - Secteur bas de Brèche - Terrasses saisonnières du 1er avril au 31 octobre le m ² /mois	9,75	9,65
B.6 - Secteur des Halles - Centre Ville - Terrasses annuelles le m ² / an	77,30	76,50
B.7 - Secteur des Halles - Centre Ville - Terrasses saisonnières du 1er avril au 31 octobre le m ² /mois	9,25	9,15
B.8 - Terrasses non aménagées enherbées, le m ² /an	13,15	13,00
C - TERRASSES FERMÉES		
C.1 - secteur 1* et Brèches et Halles, le m ² / an	296,40	293,45
C.2 - secteur 2*, le m ² / an	261,25	258,65
C.3 - secteur 3*, le m ² / an	239,00	236,20

Toute période entamée est due. Minimum de perception 1 m linéaire.

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale (cf. règlement d'occupation du domaine public et Charte de qualité urbaine)

Les redevances d'occupation du domaine public sont proratisées à compter de la date d'autorisation.

* Secteurs géographiques répertoriés (Page 4)

R
E
D
E
V
A
N
C
E
S
E
T
D
R
O
I
T
S
O
D
P

DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCES ET DIVERS)

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2026	POUR MEMOIRE TARIFS 2025
D - OCCUPATIONS SPECIFIQUES DU DOMAINE PUBLIC		
D.1 - Exposition de véhicule destiné à la vente - l'unité par an	555,00	548,90
D.2 - Exposition de véhicule à titre commercial - l'unité par jour	78,45	77,65
D.3 - Camion magasin équipé pour l'exploitation commerciale en commerce ambulant - l'unité par jour	19,00	18,80
D.4 - Chapiteau, tente, estrade, chalet en bois étal divers de vente et d'exposition, mobilhome l'unité par jour (<= 16m² maximum) . Tables, chaises, éléments de sonorisation, publicités portatives (win flag, totems, chevalets...), matériels divers (poubelles...), stand de dégustation, appareils de cuisson, de réfrigération, meuble de stockage, ...	30,30	30,00
- par m² supplémentaire	2,75	2,70
D.5 - Vente de fleurs (chrysanthèmes, sapins, ...) - m² par jour	4,35	4,30
D.6 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville - forfait par semaine	90,85	89,95
D.7 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville (du mois de mai à septembre et décembre) - forfait par mois	242,50	239,90
D.8 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville (autres mois par rapport à D7) - forfait par mois	35,70	35,35
D.9 - Evènements culturels, sportifs, associatifs, caritatifs, institutionnels (à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire)	Gratuité	Gratuité
D.10 - Animations commerciales d'intérêt local organisées devant un établissement commercial par ce même établissement et pour son bénéfice- m² par jour un forfait minimum de droit d'occupation sera facturé à hauteur de 15 €	0,42	0,41
D.11 - Animations commerciales autres - m² par jour - la surface prise en compte regroupe celle utilisée par tous les matériels et le périmètre des participants inscrits ou consommateurs, déclarés par l'organisateur (1 m² par personne). un forfait minimum de droit d'occupation sera facturé à hauteur de 30€	1,15	1,12
D.12 - Petit véhicule de vente ambulante (triporteur, ...) par jour	8,65	8,55
D.13 - Rampe fixe d'aménagement, tarif unique pour tous les secteurs, le m² / an	79,55	78,75
D.14 - Véhicules motorisés : de livraison (ex : livraison de pizzas), publicitaires - secteur 1*, le m² / an	77,40	76,60
- secteur 2*, le m² / an	53,05	52,50
- secteur 3*, le m² / an	27,05	26,80
D.15 - Véhicules non motorisés : de location, de livraison (ex : livraison de pizzas), publicitaires - secteur 1*, le m² / an	77,35	76,60
- secteur 2*, le m² / an	53,05	52,50
- secteur 3*, le m² / an	27,10	26,80
D.16 - Préenseignes scellées au sol au droit de la façade (par dispositif)	170,40	168,70
D.17 - Occupation du domaine public - Port Boinot - forfait annuel	4 000,00	674,70 €/mois
D.18 - Animations commerciales d'intérêt local (exemple : prestations commerciales de Niort Plage, divers salons et manifestations locales...), le m² / jour	0,55	0,50
D.19 - Occupation du domaine public - Festivité de Noël - le m² / pour la période des festivités (du 15/11/N au 15/01/N+1)	1,42	1,40
D. 20 - Cirque - Parc des Expositions le m²/jour	1,07	1,06

* Secteurs géographiques répertoriés (page 4)

 R
E
D
E
V
A
N
C
E
S
E
T
D
R
O
I
T
S
O
D
P



DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCES ET DIVERS)

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2026	POUR MEMOIRE TARIFS 2025
E - DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHES		
E.1 - non abonnés, le ml par jour	1,85	1,80
E.2 - abonnés 1 jour par semaine, le ml par mois	4,45	4,40
E.3 - abonnés 2 jours par semaine, le ml par mois	6,85	6,75
F - UTILISATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE LIEE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
F.1 - forains ou commerçants abonnés, forfait /mois (dans la mesure où le prix de la consommation n'atteindrait pas cette somme en prenant pour base la puissance installée et le tarif EDF)	1,80	1,75
F.2 - forains ou commerçants non abonnés (les frais de raccordement restant à la charge des utilisateurs)		
F.2.1 - disjoncteur de 10 ampères, forfait par jour	4,55	4,50
F.2.2 - disjoncteur de 16 ampères, forfait par jour	7,10	7,00
F.2.3 - disjoncteur de puissance supérieur à 16 ampères, forfait par jour	12,00	11,80
G - DEPASSEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC		
G.1 - en façade au-delà de 10 cm forfait dépassement (boîte aux lettres, parabole, climatiseur, dispositif publicitaire et d'éclairage) dans le périmètres de la charte de qualité urbaine - à l'unité	253,10	250,60
G.2 - marquise ou auvent non translucide hors élément d'architecture, coffre d'enroulement, le m ² /an	30,30	30,00
H -TAXATIONS DIVERSES		
H.1 - Redevance additionnelle en cas de non respect de l'autorisation - forfait par jour après mise en demeure	84,40	83,55
H.2 - Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (distributeurs de boissons, oriflammes, jardinières, dispositif séparatif ...) - l'unité par jour après mise en demeure	242,30	239,90
H.3 - Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (forfait en supplément de l'occupation du domaine public)	61,70	61,05

* Secteurs géographiques répertoriés (Page 4)

REDEVANCES ET DROITS ODP



DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCES ET DIVERS)

SECTEUR 1

- Allée Basse de la Brèche -
- Avenue de Paris (de la rue Terraudière à l'avenue des Martyrs de la Résistance) -
- Avenue des Martyrs de la Résistance -
- Avenue Jacques Bujault -
- Passage du Commerce -
- Place Amable Ricard -
- Place de la Brèche -
- Place du Donjon -
- Place du Pilori -
- Place du Puits Nalliers -
- Rue Basse (de la Place du Puits Nallier à la rue Brisson) -
- Rue du Donjon -
- Rue Du Guesclin -
- Rue de l'Herberie -
- Rue du Petit Banc -
- Rue du Petit Saint-Jean -
- Rue du Quatorze Juillet (de l'avenue Bujault à l'avenue des Martyrs de la résistance) -
- Rue du Rabot -
- Rue des Cordeliers -
- Rue du Temple -
- Rue Henri Clouzot -
- Rue Mathurin Berthomé -
- Rue Ricard -
- Rue Saint Gaudens -
- Rue Sainte Marthe -
- Rue Victor Hugo -
- Square Appolin Briquet -
- Rue de l'Ancien Oratoire -

SECTEUR 2

- Avenue de Paris (hors partie de voirie secteur 1) -
- Avenue de Verdun -
- Place de la Comédie -
- Place du Port -
- Place Saint Jean -
- Quai Cronstadt -
- Rue Alsace Lorraine -
- Rue Barbezière -
- Rue Basse (hors partie de voirie secteur 1)-
- Rue Baugier -
- Rue de la Boule d'Or -
- Rue de la Gare -
- Rue de l'Arsenal -
- Rue des Trois Coigneaux (de la rue de la Gare jusqu'à la rue de l'Yser) -
- Rue du faisan -
- Rue du Quatorze Juillet (hors partie de voirie secteur 1) -

- Rue du Rempart (de la place Amable Ricard à la rue des Aires) -
- Rue Ernest Perrochon -
- Rue Jean Jacques Rousseau (de la place Amable Ricard à la rue des Aires)
- Rue Mellaise -
- Rue Porte Saint-Jean -
- Rue Saint Jean - partie non piétonnière
- Rue de l'Hôtel de Ville (de la rue Saint Gaudens à la place M.Bastard) -
- Rue du Vingt Quatre Février -

SECTEUR 3

- Avenue de La Rochelle -
- Avenue de Limoges -
- Avenue de Nantes -
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny -
- Avenue Saint Jean d'Angely -
- Boulevard Main -
- Route d'Aiffres -
- Rue Chabot -
- Rue de Bellune -
- Rue de la Grange Laidet -
- Rue de Pied de Fond -
- Rue de Ribray -
- Rue des Ors -
- Rue des Trois Coigneaux (hors partie de voirie secteur 2) -
- Rue du Pont -
- Rue Ferdinand Buisson -
- Rue Gambetta -
- Rue Henri Sellier -
- Rue Jean Couzinet -
- Rue Mazagran -
- Rue Pluviault -
- Rue Robert Turgot -
- Rue Sainte Catherine -
- Place des Tribunaux
- Rue de l'Ancien musée
- Rue Jeanne d'Arc

- Ainsi que toute rue ou partie de voirie non comprise en secteur 1 et secteur 2 non citée précédemment

SECTEUR CENTRE VILLE

- Rue Saint Jean - partie piétonnière
- Place du Temple

SECTEUR BAS DE BRECHE

- Avenue de La République
- Place des Martyrs de la Résistance

SECTEUR HALLES

- Place des Halles
- Rue du Rabot (de la Place des Halles à la rue Henri Clouzot)
- Rue Brisson
- Rue Basse
- Rue de l'Hôtel de Ville (de la place des Halle à la rue Saint Gaudens)

R
E
D
E
V
A
N
C
E
S

E
T

D
R
O
I
T
S

O
D
P



DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HALLES DE NIORT

Information : en application de l'article L2224-18 du CGCT les organisations professionnelles intéressées doivent être consultées sur l'établissement du régime des droits de places des Halles et marchés. Cette consultation a été faite le 14/10/2025.

INTERIEUR DES HALLES	Tarifs mensuel	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2026		POUR MÉMOIRE TARIFFS 2025	
		HT	TTC	HT	TTC
	A.1 1ère catégorie			31,04	37,25
	A.1.1 Bancs adossés au mur (prix par mètre linéaire)	31,38	37,65	26,75	32,10
	A.2 2ème catégorie bancs de poissonnerie			19,21	23,05
	A.2.1 sur Grande Allée (prix par mètre linéaire)	27,04	32,45	19,21	23,05
	A.2.2 sur Petite Allée (prix par mètre linéaire)	19,42	23,30	10,38	12,45
	A.3 3ème catégorie autres bancs			18,38	22,05
	A.3.1 sur Grande Allée (prix par mètre linéaire)	19,42	23,30	25,54	30,65
	A.3.2 sur Petite Allée (prix par mètre linéaire)	10,50	12,60	17,63	21,15
	A.4 Caves l'unité	18,58	22,30	10,38	12,45
EXTERIEUR DES HALLES	B.1 Producteurs et revendeurs abonnés			4,21	5,05
	B.1.1 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour les 3 marchés du Jeudi, samedi et dimanche*	25,79	30,95	2,13	2,55
	B.1.2 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour deux marchés sur Jeudi, samedi et ou dimanche*	17,79	21,35		
	B.1.3 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour un seul marché par semaine hors le marché du dimanche*	10,50	12,60		
	B.2 Producteurs et revendeurs non abonnés (prix par mètre linéaire, sur jours de marché à l'extérieur)	4,25	5,10		
	B.3 Demi tarif sur jours calendaires particuliers				
	demi tarif sur jours calendaires				
	Pâques - Lundi 6 avril 2026	2,17	2,60		
	Pentecôte - Lundi 25 mai 2026				
	14 juillet - Mardi 14 juillet 2026				
	B.4 Jours fériés ou marchés exceptionnels			B.1.1 ou B.1.2	
	Abonnés, pour les jours compris dans l'abonnement :				B.1.1 ou B.1.2
	Jour de l'an				
	vendredi 1 mai 2026				
	vendredi 8 mai 2026				
	jeudi 14 mai 2026- Ascension				
	Non abonnés ou jours non compris dans l'abonnement :			B2	
	vendredi 1 mai 2026				B2
	vendredi 8 mai 2026				
	jeudi 14 mai 2026- Ascension				
	samedi 15 août 2026 - Assomption				
	mercredi 11 novembre 2026				
	B.5 Occupation des coursives pour animations extérieures sans lien avec le marché alimentaire	214,63	257,55	212,50	255,00
	B.6 Occupation des placis pour animations extérieures sans lien avec le marché alimentaire	214,63	257,55	212,50	255,00

*Préalablement à la prise d'un abonnement, il sera observé une période d'essai de 2 mois afin de veiller à l'assiduité du producteur ou revendeur. Pendant cette période, il sera appliqué la tarification B2.

R
E
D
E
V
A
N
C
E
S

E
T

D
R
O
I
T
S

O
D
P



REDEVANCE DECHETS HALLES DE NIORT

		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2026		POUR MÉMOIRE TARIFS 2025	
REDEVANCE DECHETS HALLES ET EXTERIEUR	REDEVANCE DECHETS	HT	TTC	HT	TTC
	C.1 : Abonnés Halles et extérieurs - par mois			21,33	25,60
	C.1.1 : Boucherie, poissonnerie	21,54	25,85	14,63	17,55
	C.1.2 : Brasserie, charcuterie, ostréiculture, volaille, triperie	14,79	17,75	6,58	7,90
	C.1.3 : Boulangerie, chocolat, conserverie et épicerie, fromage, fleurs et plants, maraîchage (fruit et légumes), miel, pâtisserie sèche, torréfaction, plats à emporter, viticulture, volaille vivante	6,67	8,00	1,33	1,60
EXTERIEUR DES HALLES	C.2 : Non abonnés extérieurs par séance	1,38	1,65	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2026	
	ACCES ELECTRICITE	HT	TTC	HT	TTC
	D.1 : Abonnés extérieurs - par mois			9,04	10,85
	D.1.1 Vitrine et néon	9,13	10,95	3,00	3,60
	D.1.2 Balance	3,04	3,65	1,13	1,35
INTERIEUR DES HALLES	D.2 : Non abonnés extérieurs - par séance			0,42	0,50
	D.2.1 Vitrine et néon	1,17	1,40	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2026	
	D.2.2 Balance	0,42	0,50	POUR MÉMOIRE TARIFS 2025	
	FORFAIT POUR MISE A DISPOSITION D'UN BAC DE RECUPERATION DES POLYSTYRENES	HT	TTC	HT	TTC
	E.1 : Mise à disposition de bacs individuels aux poissonniers			61,58	73,90
	E.1.1 le bac-par mois-pour 1 enlèvement par semaine	62,21	74,65	39,04	46,85
	E.2 : Mise à disposition de bacs individuel coquilles poissonniers				
	E.2.1 Le bac par semaine	39,42	47,30		

R
E
D
E
V
A
N
C
E
S
E
T
D
R
O
I
T
S
O
D
P